

COMpte RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

Ordre du jour :

- **Point n°1** : Validation du compte-rendu du 13 octobre 2021
- **Point n°2** : Déchèterie de Rimons – Appel à Manifestation d'Intérêt
- **Point n°3** : Convention de partenariat
- **Point n°4** : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)
- **Point n°5** : Grille tarifaire 2022

Questions Diverses

L'an deux mil vingt et un, le 23 novembre à 19H30, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnois et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Communautaire de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 16 novembre 2021

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 26

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Fabrice MICHEL

Invité : Francis ZAGHET, Président de la CDC du Réolais

Présents : Pierre-Olivier HOFER, EXFILO, Bernis Hunald, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable administratif et financier, Sabine OESTEREICH, assistante de direction.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de Liliane POIVERT) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe, CAZADE Pascal / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : MICHEL Fabrice (pouvoir de ALFONSO-CHARIOL Agnès) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert, LAPEROUSSAZ Patrick, REY Jean-Louis, / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David, GARCIA Miguel, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande, MARGOUILLE Michel, MAS François, PLAT Tristan, ROBERT Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : ARDOUIN Eliam, CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian (pouvoir de GUIMBERTEAU Yannick), MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MASCOTTO Jean-Louis, PAGNOCCA David.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : POIVERT Liliane (pouvoir à Marie Claude LAVIGNAC) / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès (pouvoir à MICHEL Fabrice), GUIMBERTEAU Yannick (pouvoir à MALANDIT-SALLAUD Christian).

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BREILLAT Jacques, CESAR Gérard, FAURE Charles, THIBEAU Daniel / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BODÉ Thierry, MARTY Sylvain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : ROUBINEAU Jean-Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : MONGET Olivier.

Le Président ouvre la séance à 19H40

Le Président remercie les délégués pour leur présence malgré l'heure et l'information tardive des dates de Comité Syndical. « Un effort sera fait pour programmer les prochains Comités Syndicaux plus en amont mais la préparation de la grille 2022 a été difficile.

Nous avons travaillé avec le cabinet EXFILO et je remercie Pierre-Olivier HOFER d'être présent ce soir afin de présenter les différentes grilles. Il a fallu jongler avec le travail produit par EXFILO et les réponses tardives de l'avocat, le dernier retour de l'avocat est arrivé après l'envoi des convocations. Il a donc été compliqué de concilier le tout. On essaie d'être le plus transparent possible et de vous transmettre des documents le plus précis possible. De plus, nous avons des délégués qui travaillent et qui, par conséquent, ne peuvent être présents plus tôt. Un comité Syndical est prévu la semaine prochaine si la grille n'était pas votée ce soir et un autre le 14 décembre. »

Compte tenu des règles sanitaires mis en place pour la Covid, le Gouvernement recommande fortement les réunions en visioconférence et a modifié les règles du quorum réduit au 1/3 des membres et autorise 2 pouvoirs par délégué.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Point n°1 : Validation du compte-rendu du 13 octobre 2021

Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Comité Syndical du 30 mars 2021.

Pas de remarque le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point n°2 : Déchèterie de Rimons – Appel à Manifestation d'Intérêt

Le Président passe la parole à Hunald BERNIS pour la présentation de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la déchèterie de Rimons, site particulièrement recherché par les sociétés de panneaux photovoltaïques.

Hunald BERNIS explique aux délégués que la déchèterie de Rimons est entourée d'une réserve foncière appartenant à l'USTOM (ancienne décharge de l'USERCTOM). La surface concernée est d'environ 4,5 Ha comprenant la déchèterie actuelle.

L'USTOM a été démarché par un bureau d'études privé, en vue d'installer des panneaux photovoltaïques et bénéficier en retour d'une rétribution annuelle sur la base de conventions de 20 ou 30 ans.

En qualité d'établissement public, l'USTOM a souhaité assurer un traitement égalitaire des potentiels porteurs de projets et challenger les candidats sur les sujets suivants :

- les moyens qui seront déployés, les capacités techniques
- le calendrier envisagé
- Le bénéfice financier envisageable pour le syndicat.

Un appel à candidatures a été effectué, destiné à susciter l'émergence d'un projet d'implantation, désigner un porteur de projet qui réalisera à ses frais :

- l'étude de faisabilité,
- contractualisera le cas échéant avec Enedis,
- suivra et fera réaliser les travaux,
- entretiendra et gèrera le parc durant le bail, prendra en charge le recyclage de fin de vie des panneaux.

L'objectif du lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) consistait également à mesurer la faisabilité réelle du projet. L'USTOM a publié l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) le 16 avril 2021.

Etapes jusqu'à ce jour :

L'USTOM a publié l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) le 16 avril 2021

Les candidats devaient fournir à l'USTOM pour le 31 mai 2021 :

- un projet de faisabilité (moyens techniques et humains, interlocuteur, tracé, calendrier)
- un business plan laissant apparaître le loyer annuel proposé

Quatre Offres ont été reçues au 31 mai et ont fait l'objet d'une première analyse.

Pour compléter cette première analyse, 3 candidats ont été reçus en août 2021 et début septembre.

Certains candidats ont complété leur offre initiale courant septembre.

La présente analyse est donc finalisée et a pour objet d'attribuer l'AMI à un porteur de projet.

Planning envisageable :

- Novembre 2021 : Désignation lauréat
- Janvier 2022 : Consultation des services de l'Etat, de la Mairie
- En 2022 : Etudes environnementales et élaboration du permis de construire
- Fin 2023 : Obtention du permis et des autorisations
- Printemps 2024 : Appel d'offres Creue
- Fin 2024 début 2025 : Consultation des entreprises et travaux
- Fin 2025 : Mise en service

Une analyse des offres a été faite portant sur les points suivants :

- La solidité des groupes, l'expérience et les équipes
- L'offre technique
- Le niveau d'engagement
- Le lien avec les études environnementales
- L'offre financière

La synthèse est la suivante :

Candidats	Solidité des groupes Expériences et équipes	Offre technique	Niveau d'engagement	Lien avec les études environnementales	Offre financière
Bordeaux Métropole Energie	2	3	2	3	4
<u>Enoe</u>	4	4	4	4	3
SEM gironde Energie	3	2	3	2	2
Total Quadran	1	1	1	1	1

Hunald BERNIS précise qu'en matière de dimensionnement, le projet permettrait de couvrir l'équivalent de 5 fois la consommation des habitants de la commune de Rimons, 7 % des besoins de la totalité de la CDC de l'entre deux mers environ.

Selon les groupes, l'entretien via du pâturage peut être proposé et la mise en œuvre des travaux et l'entretien peuvent être réalisés par des entreprises locales. Des tarifs préférentiels d'électricité peuvent être proposés aux habitants d'un territoire donné et des financements participatifs peuvent être élaborés, sous forme de prêt à taux intéressant.

Des formations peuvent être dispensées à des personnels pour des requalifications professionnelles (insertion professionnelle) et des actions pédagogiques à destination des habitants et des écoles peuvent être menées.

Au regard des différents critères, l'offre de Total sort première à tous les niveaux.

Au cours de l'entretien, l'entreprise a explicitement indiqué vouloir aller au bout et ne pas souhaiter faire de réserve foncière. Ses parcs de rachat à la Creuse semblent porter leurs fruits, 95 % des projets étant lauréats en 2017, actuellement la seconde entreprise la plus lauréate.

Total propose la prise en charge du coût de réhabilitation du sol demandée par la DREAL et garanti 1 chèque de 25 000 € la première et la deuxième année, en contrepartie de l'immobilisation du terrain.

Trois possibilités avec prise en compte éventuelle de la réhabilitation du sol sont proposées :

- 14 350 €/Mw/an (3 à 4 MW)
- Avance de 600 000 € et 5 100 €/Mw/an
- Avance de 930 000 €

La recette pour l'USTOM serait au total de 1 200 000 €

Le Président demande s'il y a des questions.

François MAS demande si le démantèlement à 30 ans est pris en charge.

Hunald Bernis répond que oui (fin de vie et recyclage des panneaux).

Le Président estime que le plus intéressant est l'avance de 600 000 € et 5 100 €/MWc/an. Les 600 000 € permettraient d'investir sans avoir besoin de la contribution des usagers.

Yolande LACHAIZE souhaite savoir quand sera versée l'avance.

Hunald BERNIS répond qu'elle sera versée au moment de la mise en service en 2024-2025.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question, il propose aux délégués de passer au vote :

⇒ **Vote pour souscrire une convention avec TOTAL QUADRAN, d'opter pour l'avance partielle perçue à la mise en œuvre de 600 000 € ainsi qu'un loyer de 5 100 €/MWc/an avec la réhabilitation du sol (option2) et autoriser le Président à signer une promesse de bail.**

Résultat du vote :

Pour : 29 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, vote la souscription d'une convention avec TOTAL QUADRAN, d'opter pour l'avance partielle perçue à la mise en œuvre de 600 000 € ainsi qu'un loyer de 5 100 €/MWc/an avec la réhabilitation du sol (option2) et autoriser le Président à signer une promesse de bail.**

Point n°3 : Convention de partenariat

Le Smicval, le Sictom, le Semoctom, la CDC Convergence Garonne et l'Ustom sont unanimement favorables et convaincus de l'intérêt de développer un partenariat, motivé entre autres par la recherche de mutualisations, d'économies d'échelle, de planification face aux enjeux fiscaux et environnementaux, de lisibilité des messages de prévention.

Le Président précise que ce partenariat pourrait être étendu à la CDC Val de Garonne, un rendez-vous est prévu en janvier. Il est également envisagé de prendre contact avec nos voisins du Lot et Garonne. La région sera également associée à ce dispositif et son soutien sollicité dans un second temps.

Les pistes de partenariats sont de l'ordre de :

- la gestion (achats communs, groupements de commandes par exemple),
- la communication (synergie des messages communs),
- financiers (recherche de subventions par exemple).

La mise en place d'une convention d'intention est actée, celle-ci sera travaillée par les Directeurs Généraux des Services qui ont calé une réunion de travail le 15 octobre au SICTOM, le Smicval prépare une première version.

Le premier projet opérationnel sera celui de la mise en place d'une étude du mode de collecte sur les bastides.

Le Président présente la convention et fait lecture de :

- la définition de la convention :

« Le projet consiste à créer une dynamique collective entre les 5 parties. En effet le SMICVAL, le SICTOM Sud-Gironde, le SEMOCTOM, la CDC Convergence Garonne et l'USTOM sont unanimement favorables et convaincus de l'intérêt de développer un partenariat, motivé entre autres par la recherche de mutualisations, d'économies d'échelle, de planification face aux enjeux fiscaux et environnementaux, de lisibilité des messages de prévention.

Les pistes de partenariats sont de l'ordre de la gestion (achats communs, groupements de commandes par exemple), de la communication (synergie des messages communs), financiers (recherche de subventions par exemple), de partage et de capitalisation de projets et d'études, de lobbying auprès de partenaires institutionnels, financeurs et tiers privés dans l'intérêt du service public.

Il est important de souligner que le développement de cette coopération n'obèrera en rien les autres coopérations déjà engagées ou à venir comme, par exemple, la coopération autour du traitement des déchets ultimes avec d'autres structures girondines."

- Des engagements des parties :

"Les parties conviennent des engagements suivants, (liste non exhaustive) :

- Partage des études, bilans, expériences réalisées
- Mise à disposition des expertises autour de la gestion des déchets et de la fonction publique territoriale
- Temps de travail dédié pour la coopération
- Entraide technique et opérationnelle lors d'événements exceptionnels
- Mutualisation de ressources humaines ou matérielles sur des études ou des sujets communs"
- La durée :

La présente convention d'accompagnement prend effet à la date de signature. Elle restera en vigueur pendant toute la durée du mandat actuel.

Le Président rappelle que le partenariat avec les syndicats voisins était inscrit dans les actions du mandat. Ce partenariat est indispensable, il devrait nous apporter des soutiens importants car nous devons faire face à des enjeux qui nous dépassent financièrement et qui sont imposés par l'Etat qui ne donne rien en contrepartie.

Nous travaillons actuellement avec les parlementaires pour que les syndicats de déchets soient éligibles au CRTE.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour autoriser le Président à signer la convention de partenariat

Résultat du vote :

Pour	: 29 voix
Contre	: 00 voix
Abstention	: 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de partenariat**

Point n°4 : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

Le Président donne la parole à Philippe CHUCHE pour présenter le ROB et les perspectives du budget 2022.

Philippe CHUCHE explique que ce rapport ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure de l'élaboration budgétaire et ne comporte pas de caractère décisionnel.

En première partie le rapport traitera du contexte stratégique du syndicat, dans son environnement économique et financier, tel qu'il a été présenté dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et la loi de finances 2021 et leurs impacts prévisibles sur la commune ou l'EPCI.

Dans une seconde partie, seront évoquées, la situation du syndicat au 31 Décembre 2021, et les orientations pour années 2022 à 2026, pointant en particulier les équilibres financiers futurs et l'évolution de la dette.

Dans la dernière partie, le projet de budget pour 2022 sera présenté tant en fonctionnement qu'en investissement.

Eléments généraux stratégiques et financiers

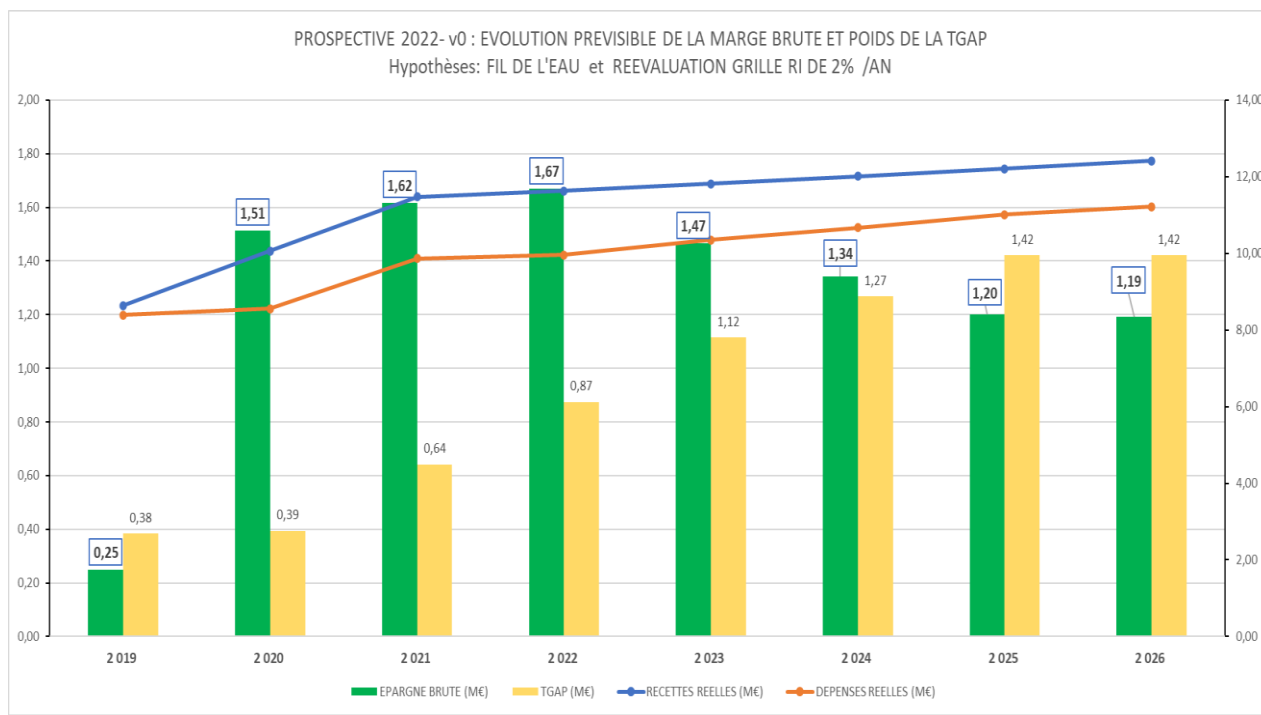
- Dépenses des marchés d'exploitation (60% des dépenses réelles de fonctionnement) :
 - Tonnages constants
 - Augmentation programmée de la TGAP dans la loi jusque 2026 (+10€/T en 2022)
 - Evolution des prix : + 4,2% en 2022 /indices 2021 puis +2% au-delà
- Autres dépenses :
 - Dépenses courantes : +2% par an sur longue période
 - Masse salariale : +3% par an sur longue période
 - Intérêts de la dette : connus pour dette actuelle (tx fixes) // 1,5% sur 20 ans (dette nouvelle)
 - Stabilité des dotations aux investissements sur base 2022 (intégrant les nouveaux équipements)
- Recettes :
 - Fiscalité : revalorisation de la Redevance Incitative de +2% par an
 - Stabilité des subventions des filières de valorisation (Citéo,...)
 - Stabilité des recettes chap.70 et 75 (facturations /revente matériaux) à 1M€ (hypothèse moyenne entre réalisés 2020 et 2021)

- **NB** : une revalorisation de la redevance de 2% par an équivaut environ à une réduction de 5% par an du niveau des tonnages collectés, transférés, traités...

Deux hypothèses sont proposées :

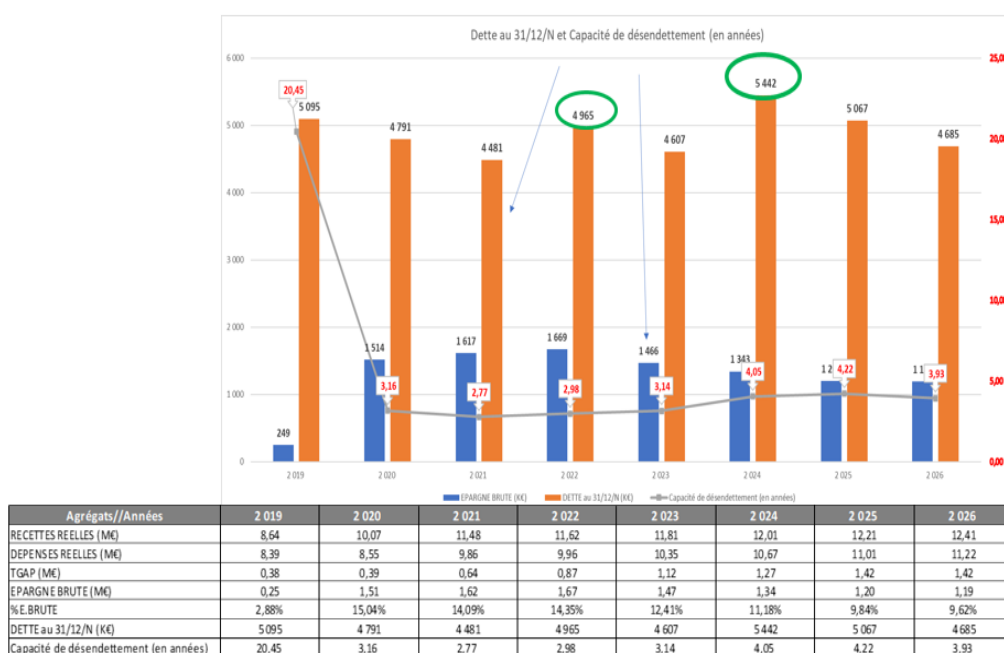
- 1) Au fil de l'eau
- 2) Diminution de 30% des ordures ménagères

Prospectives 2020-2026 : scénario au « fil de l'eau » :



Prospectives 2020-2026 : Plan Pluriannuel d'Investissement

Soutenabilité de l'endettement : Le niveau d'endettement de l'USTOM est très favorable :



Projet de budget 2022 :

Dépenses réelles

011-Marchés d'exploitation:				
	CA 2020	CA 2021 Est.	BP+BS 2021	DOB 2022
611-Marchés de prestation	5 212 581 €	6 016 500 €	5 956 000 €	6 259 324 €
Evolutions	CA2021/CA2020	115%	BP2022/BP2021	105%
011-Charges générales hors 611 :				
	CA 2020	CA 2021 Est.	BP+BS 2021	DOB 2022
Charges générales (hors 611)	992 612 €	1 070 694 €	1 239 271 €	1 276 609 €
Evolutions	CA2021/CA2020	108%	BP2022/BP2021	103%
012-Charges de personnel:				
	CA 2020	CA 2021 Est.	BP+BS 2021	DOB 2022
012-Charges de Personnel	2 183 996 €	2 233 700 €	2 412 866 €	2 412 866 €
Evolutions	CA2021/CA2020	102%	BP2022/BP2021	100%

Recettes réelles :

Synthèse des recettes de fonct. des chapitres 70 et 75	CA 2020	CA 2021 Est.	BP+BS 2021	DOB 2022
Parc: apports & prestations facturées	198 670 €	267 080 €	298 719 €	252 980 €
Facturation déchèteries	131 379 €	172 563 €	180 511 €	186 962 €
Revente de matériaux	293 699 €	576 723 €	314 564 €	690 910 €
Recyclerie(magas in/loyers/divers)	185 438 €	242 766 €	202 001 €	248 001 €
Refacturation DGFIP	17 311 €	17 242 €	17 000 €	17 650 €
TOTAL Recettes diverses	826 498 €	1 276 374 €	1 012 795 €	1 396 503 €
Evolutions	CA2021/CA2020 =	154%	BP2022/BP2021 =	138%
Recettes du chapitre 74	CA 2020	CA 2021 Est.	BP+BS 2021	DOB 2022
CDC: appels Redevance Incitative	7 782 039 €	9 023 658 €	8 690 133 €	8 863 936 €
Subvention éco-organismes	1 254 298 €	1 069 330 €	926 600 €	946 600 €
ADEME	32 827 €	17 500 €	17 500 €	0 €
Remboursements sur CAE	52 334 €	53 500 €	57 000 €	52 767 €
TOTAL Chapitre 74	9 121 497 €	10 163 988 €	9 691 233 €	9 863 303 €
Evolutions	CA2021/CA2020 =	111%	BP2022/BP2021 =	102%

Tous investissements :

Investissements/Opérations	RAR 2020	BP+BS 2021	BP+RAR+BS2021	Estimé 2021	Budget 2022 (ROB)
100- Sces Administratifs et divers	0 €	47 745 €	47 745 €	20 196 €	15 000 €
101- Petits équipements Exploitation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
102- Equipements Parc	274 232 €	48 480 €	322 712 €	292 216 €	277 500 €
103- Transports- Matériel roulant	0 €	13 000 €	13 000 €	3 092 €	10 000 €
104- Communication	1 040 €	63 000 €	64 040 €	2 899 €	24 000 €
105- Travaux déchèteries	34 225 €	297 800 €	332 025 €	180 075 €	316 100 €
107- Matériels de collecte	45 864 €	139 200 €	185 064 €	133 621 €	170 000 €
108- Centre de transfert Massugas	101 183 €	42 500 €	143 683 €	107 197 €	105 000 €
109- Recyclerie	14 199 €	145 290 €	159 489 €	39 850 €	121 000 €
110- Opération Déchèterie Saint Magne	76 442 €	100 000 €	176 442 €	29 619 €	880 000 €
	547 184 €	897 015 €	1 444 199 €	808 764 €	1 918 600 €
Dépenses imprévues	0 €	112 000 €	112 000 €	0 €	0 €
Investissements futurs	0 €	1 941 337 €	1 941 337 €	0 €	0 €
Total investissements 2021	547 184 €	2 950 352 €	3 497 536 €	808 764 €	1 918 600 €
				56%	

Investissements courants : 848.600 €

- Divers matériels pour l'expérimentation bio déchets (10.000 €)
- Matériaux pour l'aménagement en régie de la maison COVED (50.000 €)
- Une motopompe pour l'entretien des lagunes (3.000 €)
- Des « lego » en béton pour le quai de déchargement (33.000 €)
- Le remplacement de 10 bennes neuves pour les déchèteries (60.000 €)
- L'achat d'un conteneur sécurisé pour Rimons (20.000 €)
- Une clôture et des portails pour Rimons (60.000 €)
- Le remplacement de la clôture et le défrichage de La Réole (15.000 €)
- Le remplacement de plusieurs garde-corps toutes déchèteries (30.000 €)
- Divers équipements et matériels pour toutes les déchèteries (41.100 €)
- Le remplacement du chargeur sur le parc (230.000 €)
- Budget récurrent pour remplacer des PAV aériens ou enterrés (80.000 €)
- Budget de remplacements/dotations de conteneurs de collecte (75.000 €)

Vue d'ensemble Budget 2021 et Budget 2022 :

		Compta	TOTAL	REALISE	PROJECTION 2021	PROJECTION 2022	
SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2020	BP + BS 2021 (a)	EXECUTION AU 30/06/2021	PROJECTION AU 31/12/2021	DOB2022	DOB2022/BP+B S2021
DEPENSES							
16	Emprunts et assimilés	303 543 €	309 854 €	51 776 €	509 854 €	316 316 €	102%
20	Immobilisations incorporelles	49 529 €	151 396 €	55 304 €			0%
10	Réserves		0 €	0 €	236 487 €		0%
21	Immobilisations Corporelles	416 354 €	1 199 467 €	509 762 €	808 000 €	1 918 600 €	160%
23	Immobilisations en cours (Opérations en cours)	357 408 €	93 336 €	26 836 €			0%
23	Immobilisations en cours (Opération à venir)		1 941 337 €	0 €	0 €		0%
27	Cautions et emprunts		0 €	0 €			0%
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	46 192 €	64 974 €	0 €	200 000 €		0%
040	Opérations d'ordre entre sections	172 628 €	172 628 €	0 €	172 628 €	172 628 €	100%
020	Dépenses imprévues d'investissement		112 000 €	0 €	0 €		0%
TOTAUX :		1 345 654 €	4 044 992 €	643 677 €	1 926 969 €	2 407 544 €	60%
SECTION D'INVESTISSEMENT							
RECETTES							
13	Dotations et Fonds de réserve		90 740 €	90 740 €			0%
040	Amortissements	720 157 €	774 081 €	0 €	774 081 €	970 000 €	125%
16	emprunts et assimilés	20 000 €	20 000 €	0 €	256 487 €	600 000 €	3000%
23	remboursements sur retenues de garanties		0 €	0 €	0 €		0%
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	46 192 €	64 974 €	0 €	200 000 €		0%
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	2 566 353 €		167 556 €	837 544 €	33%
001	Excédent d'investissement reporté		528 844 €	0 €	528 845 €		0%
TOTAUX :		786 349 €	4 044 992 €	90 740 €	1 926 969 €	2 407 544 €	60%

Le Président indique qu'à la suite des contrôle DREAL et de l'inspection du travail qui a eu lieu sur Rimons, un audit sur les déchèteries sera fait début 2022. Tous les travaux nécessaires devront être faits, la mise aux normes des déchèteries étant une priorité.

Concernant les investissements, il précise que l'USTOM envisage d'acheter un terrain sur La Réole jouxtant la déchèterie, pour y réaliser une extension, que les travaux de Saint Magne ne pourront pas démarrer avant fin 2022. A Massugas, le chargeur va devoir être remplacé ; un contrat de location longue durée pour un camion avec grue vient d'être signé pour un coût de 4 300€/mois sur 4 ans. Il note que les nouveaux bureaux administratifs sont trop petits, aucun local de rangement n'a été prévu, nous jouons sur le télétravail pour l'occupation des locaux avec l'arrivée de nouveaux agents. La rénovation de la maison COVED devrait nous permettre de résoudre en partie cette problématique. Il convient de noter 650 000 € de dépenses supplémentaires, comprenant notamment les cotisations d'assurance de nos sites, ces cotisations passant de 6 000 € à 70 000 € ; les assureurs ne veulent plus assurer les sites déchets. Cette évolution défavorable additionnée aux augmentations des prestataires devrait nous conduire à augmenter la grille de 6 à 7 %, mais nous ne proposons que 2 % d'augmentation.

Le Président remercie de sa présence Francis ZAGHET, Président de la CDC du Réolais.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question, il indique aux délégués qu'il n'y a pas de vote mais il propose aux délégués de prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) :

⇒ **Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est validé à l'unanimité**

Michel MARGOUILLE demande au Président de revenir sur le point N°2 « Appel à Manifestation d'Intérêt ». Il ne remet pas en cause le choix de TOTAL QUADRAN mais il s'interroge sur l'option retenue : l'option 1 permettrait de générer un revenu de 500K€ supérieur à la seconde option et l'apport financier de 600 k€ de la seconde option, présenté comme avantageux, pourrait être compensé par un emprunt pour l'investissement au regard de la faiblesse des taux actuels.

Le Président indique que cette option a été étudiée mais on ne peut présager du devenir de l'USTOM d'ici 30 ans. On s'est basé pour une gestion à moyen terme.

Christophe MIQUEU indique qu'il est préférable de prendre les 25 000 € tout de suite car on ne sait pas le devenir de ce projet.

Le Président ne souhaite pas remettre ce point au vote.

Point n°5 : Grille tarifaire 2022

Le Président rappelle aux délégués que la comparaison de la production d'ordures ménagères depuis 2019 met en évidence une diminution des litrages de 16% chez les particuliers, les multi-bacs stagnent depuis 3 ans, les professionnels et les administrations baissent mais légèrement.

Il note que 14 gros producteurs produisent plus de 5 296 litres d'ordures ménagères par semaine. L'avocat a indiqué qu'un certain nombre de syndicats ont poussé les professionnels vers le privé. Aujourd'hui, certains professionnels produisent plus de 35 000 litres par semaine, collecte qui de fait, ne relève plus du service public : on ne peut plus l'accepter ; cette situation devrait nous conduire à exclure les producteurs qui produiraient un certain volume par semaine.

Doit-on continuer à favoriser les gros producteurs de déchets ? Nous devons travailler sur l'iniquité de cette grille.

Le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 13 octobre a été acté le passage à 15 levées au lieu de 18 levées, un abonnement comprenant deux critères : un accès au service identique pour tous les usagers et une mise à disposition de bac : au bac selon son volume.

Dans le rapport préparatoire, une grille est présentée avec un tarif identique pour tous les particuliers ; cette grille a été repoussée par l'avocat, au motif qu'elle ne serait pas validée juridiquement. Elle est donc retirée des propositions faites ce jour.

Par contre, n'ont pas été intégrées dans les différents scénarii présentés, les nouvelles dotations de bac pour les foyers disposant de 240 L ou de 340 L, cette nouvelle dotation entraînant une surfacturation de certains particuliers ; cette possibilité sera étudiée pour être intégrée éventuellement dans le futur règlement de collecte.

L'augmentation de 18% de la redevance a fortement interpellé les usagers, mais pas forcément les gros producteurs.

Il conviendra par ailleurs, de cibler des actions de communication avec les communes sur le broyage, avec pour objectif la réduction des volumes de déchets verts apportés dans les déchèteries, les coûts de transport et de traitement de ces déchets étant trop important pour le syndicat.

Il est à noter que malgré la baisse des volumes des ordures ménagères produites par les particuliers, on collecte toujours les mêmes tonnages, alors que dans le même temps, les tonnages de tri augmentent. Une analyse s'impose !

Le Président passe la parole à Pierre-Olivier HOFER pour la présentation des propositions de 2 grilles :

- Une grille comportant des critères nouveaux avec un résultat de transfert de cotisation relativement important
- Le maintien de la grille actuelle.

Pierre-Olivier HOFER présente les **principes de construction de la grille tarifaire présentant de nouveaux critères** :

- La part abonnement :

Un produit nécessaire pour 2022 en progression de +2% par rapport à 2021 : 9,424M€ avec la nouvelle grille contre 9,240M€ avec la grille 2021 ;

Facturation d'un abonnement à l'utilisateur (indépendamment du nombre de bacs OMR), fixé à 70€, pour toutes les catégories d'utilisateurs.

L'objectif étant de faire contribuer tous les utilisateurs, même ceux non dotés de bacs OMR (mais qui ont des bacs de recyclables ou utilisent la déchetterie, ...). *Leur facturation n'est pas intégrée aux simulations, car ils ne figurent pas dans les bases de données de facturation actuelle.*

Facturation d'un abonnement au bac :

Pour les utilisateurs particuliers (jusqu'aux bacs 340 litres), cet abonnement est identique pour tous,
Pour les utilisateurs Habitat collectif (particuliers dotés de bacs 660 et 770 litres), professionnels et administrations,
Cet abonnement est proportionnel à la taille du bac OMR,
Le coût au litre de l'abonnement est pondéré par un coefficient de 2,41.

- La part variable :

Une part variable composée d'une facturation forfaitaire de 15 levées, établie sur la base d'un coût au litre identique pour toutes les catégories d'utilisateur,

Une facturation des levées supplémentaires (au-delà des 15 levées forfaitaires), facturée au réel sur la base du coût au litre des levées.

Il présente ensuite comment estimer l'impact de la réduction des levées forfaitaires :

Le nombre de levées forfaitaires est actuellement de 18 et il passerait à 15 avec la nouvelle grille.

La réduction du nombre de levées forfaitaires conduira à une augmentation des levées supplémentaires, toutefois, il faut tenir compte du fait que les usagers, notamment les particuliers, vont très probablement chercher à mieux remplir leurs bacs et diminuer leur présentation pour rester dans la facturation forfaitaire.

⇒ La réduction des levées forfaitaires a un caractère incitatif à la réduction des déchets

Comment le prendre en compte ? : il s'agit d'une hypothèse

- Pour le passage de 18 à 15 levées supplémentaires, nous comptabilisons le nombre de levées effectives de bacs entre 16 et 18 ;
- Ce nombre de bacs supplémentaires potentiellement est ajouté aux données de levées supplémentaires réelles 2020 ;
- **Nous appliquons un coefficient pour tenir compte de la réduction de la présentation des bacs :**
 - $15/18 = 0,83$ pour le passage de 18 à 15 levées, soit -17% : 17% des bacs qui sont actuellement présentés 16 à 18 fois ne seraient pas plus présentés que 15 fois ;
 - $12/18 = 0,67$ pour le passage de 18 à 12 levées, soit -33% : 33% des bacs qui sont actuellement levés 13 à 18 fois ne seraient pas plus présentés que 12 fois ;

Un abonnement différencié selon le type d'utilisateur :

Il est proposé dans les simulations, que le montant de l'abonnement soit différent suivant le type d'utilisateur concernés :

L'abonnement des usagers professionnels et collectivités est multiplié à 2,41 par rapport à celui des particuliers : ce coefficient correspond à l'écart du volume moyen des bacs.

Les administrations et les professionnels ne sont pas distingués pour le coefficient ; à défaut, le coefficient des administrations sur cette base serait de 3,22 et celui des professionnels de 2,09.

Proposition de nouvelle grille à 15 levées forfaitaires : comparaison avec la grille actuelle

Prix au litre euros hors taxes Part variable 0,0533

NOUVELLE GRILLE

Type usager	euros hors taxes					euros TTC		Ecart sur la part fixe euros TTC	Ecart sur la part fixe euros TTC
	Abonnement Accès au service : à l'utilisateur (A)	Volume Bac	Abonnement mise à disposition du bac : au bac (B)	Abonnement (A+B)	Part variable	Part fixe et forfaitaire (abonnement + 15 levées forfaitaires)	Part fixe et forfaitaire (abonnement + 15 levées forfaitaires)		
PARTICULIER	70,00 €	90	39,86 €	109,86 €	4,80 €	181,86 €	200,05 €	-20,49 €	-9,3%
	70,00 €	120	39,86 €	109,86 €	6,40 €	205,86 €	226,45 €	-19,43 €	-7,9%
	70,00 €	240	39,86 €	109,86 €	12,79 €	301,71 €	331,88 €	-15,58 €	-4,5%
	70,00 €	340	39,86 €	109,86 €	18,12 €	381,66 €	419,83 €	-12,17 €	-2,8%
Habitat collectif	70,00 €	340	150,58 €	220,58 €	18,12 €	492,38 €	541,62 €	109,62 €	25,4%
	70,00 €	660	292,30 €	362,30 €	35,18 €	890,00 €	979,00 €	276,53 €	39,4%
	70,00 €	770	341,02 €	411,02 €	41,04 €	1 026,62 €	1 129,28 €	333,75 €	42,0%
PROFESSIONNEL	70,00 €	90	95,88 €	165,88 €	4,80 €	237,88 €	261,67 €	-101,18 €	-27,9%
	70,00 €	120	127,85 €	197,85 €	6,40 €	293,85 €	323,24 €	-64,95 €	-16,7%
	70,00 €	240	255,69 €	325,69 €	12,79 €	517,54 €	569,29 €	79,53 €	16,2%
	70,00 €	340	362,23 €	432,23 €	18,12 €	704,03 €	774,43 €	200,12 €	34,8%
	70,00 €	660	703,15 €	773,15 €	35,18 €	1 300,85 €	1 430,94 €	586,16 €	69,4%
	70,00 €	770	820,34 €	890,34 €	41,04 €	1 505,94 €	1 656,53 €	718,69 €	76,6%
ADMINISTRATION	70,00 €	90	95,88 €	165,88 €	4,80 €	237,88 €	261,67 €	-49,36 €	-15,9%
	70,00 €	120	127,85 €	197,85 €	6,40 €	293,85 €	323,24 €	-13,13 €	-3,9%
	70,00 €	240	255,69 €	325,69 €	12,79 €	517,54 €	569,29 €	131,35 €	30,0%
	70,00 €	340	362,23 €	432,23 €	18,12 €	704,03 €	774,43 €	251,94 €	48,2%
	70,00 €	660	703,15 €	773,15 €	35,18 €	1 300,85 €	1 430,94 €	637,98 €	80,5%
	70,00 €	770	820,34 €	890,34 €	41,04 €	1 505,94 €	1 656,53 €	770,51 €	87,0%

GRILLE 2021**NOUVELLE GRILLE**

euros TTC			euros TTC				
Type usager	Volume Bac	Part fixe et forfaitaire (abonnement + 18 levées forfaitaires)	Type usager	Volume Bac	Part fixe et forfaitaire (abonnement + 15 levées forfaitaires)	Ecart sur la part fixe euros TTC	Ecart sur la part fixe euros TTC
PARTICULIER	90	220,54 €	PARTICULIER	90	200,05 €	-20,49 €	-9,3%
	120	245,88 €		120	226,45 €	-19,43 €	-7,9%
	240	347,46 €		240	331,88 €	-15,58 €	-4,5%
	340	432,00 €		340	419,83 €	-12,17 €	-2,8%
	340	432,00 €	Habitat collectif	340	541,62 €	109,62 €	25,4%
	660	702,47 €		660	979,00 €	276,53 €	39,4%
	770	795,53 €		770	1 129,28 €	333,75 €	42,0%
PROFESSIONNEL	90	362,85 €	PROFESSIONNEL	90	261,67 €	-101,18 €	-27,9%
	120	388,19 €		120	323,24 €	-64,95 €	-16,7%
	240	489,76 €		240	569,29 €	79,53 €	16,2%
	340	574,31 €		340	774,43 €	200,12 €	34,8%
	660	844,78 €		660	1 430,94 €	586,16 €	69,4%
	770	937,84 €		770	1 656,53 €	718,69 €	76,6%
	ADMINISTRATION	90		311,03 €	ADMINISTRATION	90	261,67 €
120		336,37 €	120	323,24 €		-13,13 €	-3,9%
240		437,94 €	240	569,29 €		131,35 €	30,0%
340		522,49 €	340	774,43 €		251,94 €	48,2%
660		792,96 €	660	1 430,94 €		637,98 €	80,5%
770		886,02 €	770	1 656,53 €		770,51 €	87,0%

Une diminution comprise entre 12€ et 20€ pour les particuliers dotés de bacs 90 à 340 litres, ainsi que pour les professionnels et administrations dotés de bacs 90 et 120 litres.

Une augmentation pour les autres usagers, habitat collectif, particuliers, professionnels et administrations.

Attention, la comparaison des grilles est valable pour les détenteurs d'un seul bac.

L'abonnement est en partie à l'utilisateur : cette part d'abonnement n'est payée qu'une seule fois, quel que soit le nombre de bacs.

Construction de la grille tarifaire pour les sacs prépayés et ouverture de borne

La grille tarifaire pour les sacs prépayés et les ouvertures de borne est bâtie selon les principes suivants :

Sacs prépayés :

- Application de l'abonnement Accès au service aux usagers, à hauteur de 70€,
- Abonnement Mise à disposition : pour les fournitures de sacs prépayés, cet abonnement correspond à un rouleau de 25 sacs de 50 litres (ou 2 rouleaux de 25 sacs de 25 litres) par personne du foyer, 2 rouleaux de 25 sacs de 50 litres pour 2 personnes dans le foyer, etc...
- Pour les professionnels et les administrations, l'abonnement forfaitaire des sacs comprend 1 rouleau de 25 sacs 50 litre ou 2 rouleaux de 25 sacs de 25 litres. Cet abonnement est majoré, comme pour les abonnements bacs d'un coefficient de 2,41 par analogie,

Usagers en apport en borne

- Application de l'abonnement Accès au service aux usagers, à hauteur de 70€,
- Facturation à l'ouverture de la borne

Proposition avec un abonnement mise à disposition du bac au particulier variable selon la taille des bacs :

Il s'agit d'un abonnement :

- Unique pour les particuliers dotés de bacs 90 à 340 litres,
- Variable suivant la taille des bacs pour les autres catégories d'usagers

Grille 2021

<i>en milliers d'euros</i>	Situation actuelle	Poids
Facturations Part Abonnement	4 396	47,6%
Facturations Part Levées forfaitaires	4 108	44,5%
<i>Sous-total Part fixe</i>	<i>8 504</i>	<i>92,0%</i>
Facturations Levées supplémentaires	736	8,0%
Produit total	9 240	100,0%

	Cotisation /litre levé	Ecart au coût
PARTICULIER	0,1306 €	0,0%
ADMINISTRATION / PROFESSIONNEL	0,0803 €	-38,5%
Total	0,1184 €	-9,4%

Nouvelle grille

<i>en milliers d'euros</i>	Nouvelle grille	Poids
Abonnement Accès au service	2 083	22,1%
Abonnement Mise à disposition du bac	2 064	21,9%
Forfait 18 levées	4 275	45,4%
Sous-total Part fixe et forfaitaire	8 422	89,40%
Levées supplémentaires	998	10,6%
REOM	9 421	100,0%

	Cotisation /litre levé	Ecart à la moyenne
PARTICULIER	0,1277 €	0,0%
ADMINISTRATION / PROFESSIONNEL	0,0987 €	-22,7%
Total	0,1207 €	-5,5%

<i>en milliers d'euros</i>	Impact de la hausse de 2%	Transferts de cotisations
PARTICULIER	134,3	-302,2
ADMINISTRATION / PROFESSIONNEL	45,9	303,1

<i>en milliers d'euros</i>	variations des cotisations
PARTICULIER	-168,0
ADMINISTRATION / PROFESSIONNEL	349,0

Un transfert de cotisations des particuliers vers les professionnels et administrations : -168k€ de diminution des facturations des particuliers, +349k€ d'augmentation des professionnels et administrations ;

Un écart des coûts au litre levé moins fort : le coût au litre levé des professionnels et administrations serait 22% inférieur au coût au litre levé des particuliers ;

Une part fixe et forfaitaire de 89,4% du produit, assurant de la sécurité budgétaire (92% en 2021).

Pierre-Olivier HOFER présente les propositions de grille avec la structure de grille actuelle

Il indique les principes de base :

- Un produit nécessaire pour 2022 en progression de +2% par rapport à 2021 : 9,424M€ avec la nouvelle grille contre 9,240M€ avec la grille 2021
- 15 levées forfaitaires dans la grille (contre 18 actuellement)

Prix au litre euros hors taxes Part variable 0,0427

Prix au litre euros hors taxes Part variable 0,0533

GRILLE 2021

NOUVELLE GRILLE

Type usager	euros hors taxes				euros TTC		Type usager	Abonnement Accès au service : au bac	Volume Bac	Part variable	Part fixe (abonnement + 15 levées forfaitaires)	Part fixe (abonnement + 18 levées forfaitaires)	Part fixe (abonnement + 15 levées forfaitaires)	Part fixe (abonnement + 18 levées forfaitaires)	Ecart sur la part fixe euros TTC	Ecart sur la part fixe euros TTC
	Volume Bac	Abonnement	Part variable	Part fixe (abonnement + 18 levées forfaitaires)	Part fixe (abonnement + 18 levées forfaitaires)	Part fixe (abonnement + 15 levées forfaitaires)										
PARTICULIER	90	131,37 €	3,84 €	200,49 €	220,54 €	PARTICULIER	119,79 €	90	4,80 €	191,79 €	210,97 €	-9,57 €	-4,3%			
	120	131,37 €	5,12 €	223,53 €	245,88 €		119,79 €	120	6,40 €	215,79 €	237,37 €	-8,51 €	-3,5%			
	240	131,37 €	10,25 €	315,87 €	347,46 €		119,79 €	240	12,79 €	311,64 €	342,80 €	-4,66 €	-1,3%			
	340	131,37 €	14,52 €	392,73 €	432,00 €		119,79 €	340	18,12 €	391,59 €	430,75 €	-1,25 €	-0,3%			
	660	131,37 €	28,18 €	638,61 €	702,47 €		119,79 €	660	35,18 €	647,49 €	712,24 €	9,77 €	1,4%			
	770	131,37 €	32,88 €	723,21 €	795,53 €		119,79 €	770	41,04 €	735,39 €	808,93 €	13,40 €	1,7%			
PROFESSIONNEL	90	260,74 €	3,84 €	329,86 €	362,85 €	PROFESSIONNEL	288,16 €	90	4,80 €	360,16 €	396,18 €	33,33 €	9,2%			
	120	260,74 €	5,12 €	352,90 €	388,19 €		288,16 €	120	6,40 €	384,16 €	422,58 €	34,39 €	8,9%			
	240	260,74 €	10,25 €	445,24 €	489,76 €		288,16 €	240	12,79 €	480,01 €	528,01 €	38,25 €	7,8%			
	340	260,74 €	14,52 €	522,10 €	574,31 €		288,16 €	340	18,12 €	559,96 €	615,96 €	41,65 €	7,3%			
	660	260,74 €	28,18 €	767,98 €	844,78 €		288,16 €	660	35,18 €	815,86 €	897,45 €	52,67 €	6,2%			
	770	260,74 €	32,88 €	852,58 €	937,84 €		288,16 €	770	41,04 €	903,76 €	994,14 €	56,30 €	6,0%			
ADMINISTRATION	90	213,63 €	3,84 €	282,75 €	311,03 €	ADMINISTRATION	288,16 €	90	4,80 €	360,16 €	396,18 €	85,15 €	27,4%			
	120	213,63 €	5,12 €	305,79 €	336,37 €		288,16 €	120	6,40 €	384,16 €	422,58 €	86,21 €	25,6%			
	240	213,63 €	10,25 €	398,13 €	437,94 €		288,16 €	240	12,79 €	480,01 €	528,01 €	90,07 €	20,6%			
	340	213,63 €	14,52 €	474,99 €	522,49 €		288,16 €	340	18,12 €	559,96 €	615,96 €	93,47 €	17,9%			
	660	213,63 €	28,18 €	720,87 €	792,96 €		288,16 €	660	35,18 €	815,86 €	897,45 €	104,49 €	13,2%			
	770	213,63 €	32,88 €	805,47 €	886,02 €		288,16 €	770	41,04 €	903,76 €	994,14 €	108,12 €	12,2%			

Synthèse de simulations :

Comparaison des part abonnement et levées forfaitaires en euros TTC

2022

Type usager	Volume Bac	Grille 2021	Proposition de nouvelle grille : Abonnement Accès au service 70€	Variante avec abonnement bac particulier variable selon la taille du bac	Actualisation de la grille actuelle
PARTICULIER	90	220,54 €	200,05 €	187,88 €	210,97 €
	120	245,88 €	226,45 €	224,84 €	237,37 €
	240	347,46 €	331,88 €	372,52 €	342,80 €
	340	432,00 €	419,83 €	495,66 €	430,75 €
	660	702,47 €	979,00 €	889,79 €	712,24 €
	770	795,53 €	1 129,28 €	1 025,20 €	808,93 €
PROFESSIONNEL	90	362,85 €	261,67 €	232,41 €	396,18 €
	120	388,19 €	323,24 €	284,21 €	422,58 €
	240	489,76 €	569,29 €	491,26 €	528,01 €
	340	574,31 €	774,43 €	663,88 €	615,96 €
	660	844,78 €	1 430,94 €	1 216,34 €	897,45 €
	770	937,84 €	1 656,53 €	1 406,17 €	994,14 €
ADMINISTRATION	90	311,03 €	261,67 €	232,41 €	396,18 €
	120	336,37 €	323,24 €	284,21 €	422,58 €
	240	437,94 €	569,29 €	491,26 €	528,01 €
	340	522,49 €	774,43 €	663,88 €	615,96 €
	660	792,96 €	1 430,94 €	1 216,34 €	897,45 €
	770	886,02 €	1 656,53 €	1 406,17 €	994,14 €

Ecart entre les scénarios de grille tarifaire et la grille 2021 en euros TTC

Type usager	Volume Bac	Proposition de nouvelle grille : Abonnement Accès au service 70€	Variante avec abonnement bac particulier variable selon la taille	Actualisation de la grille actuelle
PARTICULIER	90	-20,49 €	-32,66 €	-9,57 €
	120	-19,43 €	-21,04 €	-8,51 €
	240	-15,58 €	25,06 €	-4,66 €
	340	-12,17 €	63,66 €	-1,25 €
	660	276,53 €	187,32 €	9,77 €
	770	333,75 €	229,67 €	13,40 €
PROFESSIONNEL	90	-101,18 €	-130,44 €	33,33 €
	120	-64,95 €	-103,98 €	34,39 €
	240	79,53 €	1,50 €	38,25 €
	340	200,12 €	89,57 €	41,65 €
	660	586,16 €	371,56 €	52,67 €
	770	718,69 €	468,33 €	56,30 €
ADMINISTRATION	90	-49,36 €	-78,62 €	85,15 €
	120	-13,13 €	-52,16 €	86,21 €
	240	131,35 €	53,32 €	90,07 €
	340	251,94 €	141,39 €	93,47 €
	660	637,98 €	423,38 €	104,49 €
	770	770,51 €	520,15 €	108,12 €

Le Président demande s'il y a des questions.

Mireille GROSSIAS se pose la question de comment justifier la diminution des levées sans une baisse significative du tarif.

Anne Marie LABARBE fait remarquer que c'est très compliqué de comprendre et de suivre.

Christophe MIQUEU explique qu'il aurait souhaité que la diminution des tarifs soit plus significative. La grille construite sur la base de la grille actuelle, entraîne une diminution jusqu'au 340 litres, alors qu'avec la nouvelle grille, la baisse est significative pour les bacs de 90 et 120 litres alors qu'une augmentation est constatée pour les 240 et les 340 litres. Il tient à signaler qu'il ne comprend pas pourquoi le changement de bacs n'a pas été pris en compte. Il est favorable à un rééquilibrage, mais progressif, car les professionnels connaissent des difficultés financières actuellement. Par ailleurs, la mise en œuvre de cette nouvelle grille, ne va-t-elle pas mettre les services en difficultés ? Il est favorable à l'actualisation de la grille actuelle, car elle concerne l'ensemble des usagers.

Le Président répond en indiquant que les gros producteurs sont peu nombreux. La première grille présente la plus importante augmentation pour eux ; si l'on veut une baisse significative il faut inciter les gros producteurs de déchets à faire des efforts.

Christophe MIQUEU se pose la question : Comment expliquer la baisse pour certains usagers et pas pour les autres ?

Le Président rappelle que l'on ne peut pas satisfaire tout le monde.

Benjamin MALAMBIC reconnaît que c'est très confus et que c'est difficile de se prononcer ce soir.

Le Président indique que nous sommes déjà en retard sur le planning élaboré par EODD et que l'on ne peut pas attendre.

Benjamin MALAMBIC indique qu'aujourd'hui les particuliers paient pour des prestations qu'ils n'utilisent pas. Il est d'accord pour rééquilibrer mais il faut prévenir les professionnels en amont car ils doivent en tenir compte dans leur budget.

Une grande partie des délégués est perdue dans les explications proposées et ne sait plus pour quelle grille elle doit voter.

Fabrice MICHEL rappelle que la première grille permet un rééquilibrage en fonction de la production de déchets quelle que soit le tiers ; que les petits producteurs en bacs 90L et 120L, particuliers, professionnels ou administrations paient de façon excessive et financent la collecte et le traitement des déchets des gros producteurs disposant de bacs de 660L.

Le Président leur précise que 2 grilles sont proposées au vote.

Christophe MIQUEU est favorable au rééquilibrage mais il souligne que les professionnels subissent des difficultés donc l'augmentation doit être progressive. Par ailleurs il pense également que la mise en œuvre de cette nouvelle grille va être très compliquée à gérer par le personnel de l'USTOM, elle va impacter très sérieusement les services. Face à ces difficultés, il est favorable au maintien de la grille actuelle afin de ne pas perturber trop fortement les usagers.

Le Président rappelle que dans les plus producteurs on retrouve les EHPAD, les hôpitaux et c'est la première grille qui met l'accent sur ce point. Si l'on veut une réduction des déchets nous devons avoir une grille plus incitative que l'actuelle. Ceux qui sont surtaxés sont les personnes seules qui ont un 90 litres. La grille n°1 répond aux attentes et au vote du bureau.

Benjamin MALAMBIC estime que les éléments de base sont différents de ceux de définis lors de la réunion du bureau.

Bruno MARTY indique que l'an passé les usagers ont subi une augmentation de 18%. La 2^{ème} grille présentée est équilibrée en baissant le tarif des particuliers et en augmentant de 20 à 30% pour les professionnels. Le changement de tarif jumelé avec le changement de grille sera très compliqué à gérer pour les services.

Fabrice MICHEL rappelle que les services sont à même d'intégrer les modifications pour la tarification de la première grille qu'il préconise. Il ajoute que TRADIM a certifié dédier du personnel pour la bonne mise en place des modifications.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour la nouvelle grille :

Résultat du vote :

Pour	: 10 voix
Contre	: 13 voix
Abstention	: 06 voix

Vote pour l'actualisation de la grille :

Résultat du vote :

Pour	: 14 voix
Contre	: 11 voix
Abstention	: 04 voix

Aucune majorité claire n'étant acquise par une des grilles proposées, le Président propose de convoquer le Comité Syndical le 30 novembre 2021, pour délibérer à nouveau, ce que l'assemblée accepte.

Le Président remercie les délégués de leur présence et lève la séance à 20H30

Le Président



Christian MALANDIT-SALLAUD